

LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION - ANNEXE 11

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX OPTIONS « ANNULATION VOYAGE », « INTERRUPTION DE SEJOUR », « BAGAGES » et « ASSISTANCE RAPATRIEMENT » (Contrat MONDIAL ASSISTANCE n° 120098)

Toutes les assurances doivent être souscrites et réglées au même moment que le séjour. Aucune demande de souscription d'assurance ne sera prise en compte après inscription et règlement du séjour.

Formulaire à retourner à votre association organisatrice

Nom Prénom Age
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél. domicile Heures Tél. Travail Heures
 Numéro de licence FFRP
 Inscription au voyage n° Destination
 Date d'inscription au séjour Date de début de séjour Date de fin de séjour

* **Option 1** Je souscris l'assurance annulation voyage et interruption de séjour

- . jusqu'à 250 € 8 €
- . de 251 € à 400 € 13 €
- . de 401 € à 800 € 21 €
- . de 801 € à 1200 € 27 €
- . de 1201 € à 1600 € 34 €
- . de 1601 € à 2000 € 42 €
- . de 2001 € à 2400 € 51 €
- . de 2401 € à 2800 € 60 €
- . de 2801 € à 3200 € 69 €
- . de 3201 € à 3600 € 78 €

Au-delà consulter la Fédération.

Cotisation retenue €

* **Option 2** Je souscris l'assurance bagages

Cotisation €

Montant de la garantie	1200 €
Cotisation	12,56 €

* **Option 3** Je souscris l'assurance "Assistance Rapatriement – Voyage touristique" :

Rappel :

- a)-Tous les licenciés IRA,IMP,N,FRA,FMPN bénéficient déjà de cette garantie dans le monde entier
- b)-Si l'assurance "annulation" a été souscrite, cette garantie est acquise pour la France métropolitaine

- Autres cas : **5,87 €** €

Je joins mon règlement pour un **montant total** de : **(1)+(2)+(3)** €

(somme non remboursable) (Par chèque à l'ordre de votre association)

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances individuelles facultatives proposées par MDS Conseil (annulation –interruption de séjour / bagages / assistance rapatriement)..

Fait à le

Signature du souscripteur

* Cocher la case concernée

✍

ASSISTANCE RAPATRIEMENT Téléphoner à MONDIAL ASSISTANCE

EN FRANCE Tel: **01.42.99.02.39**
A L'ETRANGER Tel: **33.1.40.25.59.59**

Contrat MONDIAL ASSISTANCE n° 120098

Important: Pour être pris en charge, le rapatriement doit être autorisé, organisé et effectué par **MONDIAL ASSISTANCE**. En France, l'intervention de MONDIAL ASSISTANCE est conditionnée à une hospitalisation préalable (une nuit minimum)